

# QUART D'HEURE CITOYEN

## Une question ?

Bonjour,

Je lis toujours le «mosaïque» avec attention puisque je ne suis pas sur les réseaux sociaux. Et j'apprécie la démarche du quart d'heure citoyen.

Je partage votre agacement concernant le sujet des dépôts sauvages dans notre commune, et constate au quotidien depuis plusieurs mois cet irrespect de notre ville, de nos rues et trottoirs.

Plus particulièrement aux abords des containers de bouteilles et des problèmes près des bancs de la r du 11 novembre. Les agents municipaux n'ont pas enlevé les déchets que, dès le lendemain les abords de ces poubelles sont à nouveau encombrés de cartons, sacs en tout genre, miroirs, encombrants plus ou moins importants, etc...

On ne peut éviter d'avoir des rats dans nos villes, mais leur nombre ne cesse de grandir et ils deviennent de plus en plus hardis. Pour l'anecdote, ils restent prudents : j'en ai vu un traverser l'avenue de la libération, en face du Château d'Eau de Cantebonne, mais, sur les passages piétons...

La plupart des personnages concernés par ces dépôts sauvages connaissent leurs droits, mais ne doivent pas oublier qu'ils ont également des devoirs, à commencer par le respect de leur environnement, mais ceci ne concerne pas que les Villeruptiens. Pour l'avoir vu à plusieurs reprises, ces déchets ne sont pas que du fait de Villeruptiens. J'ai vu des voitures immatriculées Luxembourg s'arrêter à chaque poubelle et les occupants du véhicule déposer généreusement leurs sac noirs ou autres sans aucun état d'âme.

Bref, ceci étant dit, ma question est de savoir quels moyens vont vous permettre d'endiguer ce fléau ? Le temps n'est plus au constat, ou à la prise de conscience de chacun. Les concernés n'en ont que faire...

Il ne suffit pas de donner des chiffres sur le coût que représente la collecte de ces déchets. Il faut agir, et autrement que par le «ramassage» des services techniques.

Pour exemple : A Tiercelet, l'usage de caméra a déjà porté ses fruits...

Quels sont vos actions, vous, le corps municipal ?

J'espère avoir des infos à ce sujet, prochainement.

Bien cordialement,

Cunche Marié José



## Réponse

Depuis 2020-2021, une police de collecte a été mise en place par la communauté de commune qui peut verbaliser les contrevenants par une amende forfaitaire de 200€. Cette amende peut paraître insuffisante, Villerupt prône l'augmentation de cette amende forfaitaire.

Au niveau des PAV, installer des caméras pourrait peut-être faire évoluer les pratiques, nous avons envoyé des devis à l'intercommunalité, il n'a pas eu de retour à ce jour.

Suite à l'arrivée de nuisibles, plusieurs campagnes de dératisation ont eu lieu. Celles-ci ont été efficaces mais devront peut-être être renouvelées.

L'arrivée du policier municipal et son équipe qui va s'étoffer avec 2 ASVP, permettra plus de vigilance. Constater la présence de déchets ne suffit pas, il faut être assermenté pour pouvoir verbaliser. Ce n'est pas toujours simple de prendre les auteurs de ces dépôts sur le vif.

Les encombrants représentent 44 tonnes, ramassées tous les ans pour nos services, soit un coût de 12000€ pour la collectivité. C'est évidemment indamissible.

Nous avons voté en Conseil Municipal un forfait d'enlèvement à 1500€. Il y a déjà eu quelques verbalisations.

De bonnes mesures ont été prises par la communauté de commune : L'augmentation du nombre de passages autorisés en déchetterie (25 passages), l'ouverture des déchetteries des communautés de communes voisines à tous les villeruptiens. Les élus de la ville ont pris attache auprès des bailleurs sociaux afin de sensibiliser les locataires qui saccagent leur cadre de vie mais aussi celui de leurs voisins.

Enfin, il y a les dépôts de déchets provenant de l'étranger. Là aussi, il faudrait réussir à prendre les contrevenants sur le fait. La municipalité a demandé auprès des préfets des contrôles douaniers pour contrôler les véhicules et éviter le passage de frontière avec des déchets.

La vidéo protection en centre-ville et en entrée de ville aura peut-être une influence sur les comportements. Elle sera mise en place en début d'année.

La lutte contre les dépôts sauvages est un sujet important, des choses ont été mises en place même si elles ne règlent pas tout.